



Affichage de cours | Annuel Hiver 2027 | Tardif (3e période) Automne 2026

Chargé(e) de cours | Optométrie | R0100U École d'optométrie

Direction : Jean-François Bouchard 514/343-2390
Date début : 2026-10-08 Date limite dépôt candidature : 26-10-16
Dates affichages tardifs : 2026-06-21 2026-07-12 2026-10-08

AUTORISÉ										
Sigle	Titre	Déf. EQE	Exigences de qualification	Nbre heures ou jours	Nbre charges	Horaire prévu	Campus	Mode d'enseignement	Détails supplémentaires	Annulé en date du
IDV6017 A	Déficience visuelle: aspect psychosocial	EQE	1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.) ou de maîtrise ou de doctorat en psychologie, en travail social ou dans un domaine connexe 2. Avoir une expérience académique ou pratique d'intervention en déficience visuelle d'au moins trois (3) années	42 heures	1	2027-01-11 au 2027-02-26 Lun: 16:30 à 19:30 2027-03-08 au 2027-03-19 Lun: 16:30 à 19:30 2027-04-05 au 2027-04-30 Lun: 16:30 à 19:30 Examen intra: 2027-03-22 17:30 à 20:29	Campus Montréal	En personne	Cours donné en anglais.	
IDV6033 A	Évaluation en basse vision	EQE	1. Détenir un diplôme de maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle avec la certification CLVT (Certified Low Vision Therapist) ou de doctorat en optométrie (OD) avec un permis de l'ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 2. Avoir une expérience pratique d'au moins trois (3) années dans le domaine.	10 heures	1	2027-01-07 au 2027-02-26 Jeu: 11:30 à 13:30 2027-03-08 au 2027-03-26 Jeu: 11:30 à 13:30 2027-04-05 au 2027-04-23 Jeu: 11:30 à 13:30	Campus Montréal	En personne	Cours donné en anglais. Horaire à confirmer avec le responsable du cours.	
IDV6033 B	Évaluation en basse vision	EQE	1. Détenir un diplôme de maîtrise en sciences de la vision, option intervention en déficience visuelle avec la certification CLVT (Certified Low Vision Therapist) ou de doctorat en optométrie (OD) avec un permis de l'ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 2. Avoir une expérience pratique d'au moins trois (3) années dans le domaine.	10 heures	1	2027-01-07 au 2027-02-26 Jeu: 08:30 à 10:30 2027-03-08 au 2027-04-23 Jeu: 08:30 à 10:30	Campus Montréal	En personne	Cours donné en français. Horaire à confirmer avec le responsable du cours.	
IDV6035 A	Intervention en BV II : Aides optiques	EQE	EXIGENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années dans le domaine de la déficience visuelle. ÉQUIVALENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.) ou un permis d'exercice de l'optométrie délivré par l'Ordre des optométristes du Québec. 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années dans le domaine de la déficience visuelle.	6 heures	1	2027-01-07 au 2027-02-19 Lun: 12:30 à 14:29 2027-03-08 au 2027-04-02 Lun: 12:30 à 14:29 2027-04-05 au 2027-04-16 Lun: 12:30 à 14:29	Campus Montréal	En personne	Cours donné en anglais. Horaire à confirmer avec le responsable du cours.	



Affichage de cours | Annuel Hiver 2027 | Tardif (3e période) Automne 2026

Chargé(e) de cours | Optométrie | R0100U École d'optométrie

Direction : Jean-François Bouchard 514/343-2390
Date début : 2026-10-08 Date limite dépôt candidature : 26-10-16
Dates affichages tardifs : 2026-06-21 2026-07-12 2026-10-08

AUTORISÉ										
Sigle	Titre	Déf. EQE	Exigences de qualification	Nbre heures ou jours	Nbre charges	Horaire prévu	Campus	Mode d'enseignement	Détails supplémentaires	Annulé en date du
IDV6035 B	Intervention en BV II : Aides optiques	EQE	EXIGENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années dans le domaine de la déficience visuelle. ÉQUIVALENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.) ou un permis d'exercice de l'optométrie délivré par l'Ordre des optométristes du Québec. 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années dans le domaine de la déficience visuelle.	6 heures	1	2027-01-07 au 2027-02-19 Lun: 09:30 à 11:29 2027-03-08 au 2027-04-02 Lun: 09:30 à 11:29 2027-04-12 au 2027-04-23 Lun: 09:30 à 11:29	Campus Montréal	En personne	Cours donné en français. Horaire à confirmer avec le responsable du cours.	
OPM3052 A	Compétences professionnelles en optométrie 3.2	EQE	EXIGENCES 1. Détenir un doctorat de 1er cycle en optométrie (O.D.) et un certificat de résidence de 2e cycle en optométrie, option Santé oculaire ou option Réadaptation du handicap visuel. 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir une expérience en animation d'ateliers, de séminaires ou d'activités pratiques ou en enseignement du raisonnement clinique et de la communication professionnelle en santé. ÉQUIVALENCES 1. Détenir un doctorat de 1er cycle en optométrie (O.D.) et une expérience pratique de trois (3) ans dont un (1) an en santé oculaire, en neuro-optométrie ou en réadaptation du handicap visuel. 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir une expérience en animation d'ateliers, de séminaires ou d'activités pratiques ou en enseignement du raisonnement clinique et de la communication professionnelle en santé.	15 heures	1	2027-01-25 au 2027-02-24 Mer: 13:00 à 15:59	Campus Montréal	En personne	Ateliers (discussions en grand et petits groupes) sur les sujets suivants : Relation professionnelle (communication non verbale, empathie, patients mécontents, gestion de conflits) Raisonnement clinique (cas cliniques : ex. interprétation d'OCT en glaucome et rétine, sécheresse, etc.) Prescription ophtalmique (cas cliniques complexes avec situations socio-démographiques particulières, incluant types de correction adaptés à chacun) Ergonomie lors de l'exercice de l'optométrie (collaboration avec physiothérapeute)"	



Affichage de cours | Annuel Hiver 2027 | Tardif (3e période) Automne 2026

Chargé(e) de cours | Optométrie | R0100U École d'optométrie

Direction : Jean-François Bouchard 514/343-2390
Date début : 2026-10-08 Date limite dépôt candidature : 26-10-16
Dates affichages tardifs : 2026-06-21 2026-07-12 2026-10-08

AUTORISÉ										
Sigle	Titre	Déf. EQE	Exigences de qualification	Nbre heures ou jours	Nbre charges	Horaire prévu	Campus	Mode d'enseignement	Détails supplémentaires	Annulé en date du
OPM3352 A	Lentilles cornéennes de spécialité	EQE	EXIGENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.) 2. Détenir une expérience pertinente de trois (3) années en lentilles cornéennes de spécialité. ÉQUIVALENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.) ou un permis d'exercice de l'optométrie délivré par l'Ordre des optométristes du Québec. 2. Détenir une expérience pertinente de trois (3) années en lentilles cornéennes de spécialité ou une des qualifications suivantes : a) Détenir un certificat de résidence de 2e cycle en optométrie, option physiologie cornéenne et lentilles cornéennes. b) Deux ans d'expérience pratique dans le domaine spécifique des lentilles cornéennes de spécialité et être Fellow d'une organisation professionnelle reconnue. c) Deux ans d'expérience pratique dans le domaine spécifique des lentilles cornéennes de spécialité et détenir une maîtrise en sciences de la vision. d) Deux ans d'expérience pratique dans le domaine clinique spécifique des lentilles cornéennes de spécialité et détenir un PhD en sciences de la vision.	18 heures	1	2027-01-07 au 2027-02-19 Jeu: 12:30 à 15:29 2027-03-08 au 2027-04-09 Jeu: 12:30 à 15:29	Campus Montréal	En personne	Dates exactes à confirmer avec le professeur responsable du cours.	



Affichage de cours | Annuel Hiver 2027 | Tardif (3e période) Automne 2026

Chargé(e) de clinique | Optométrie | R0100U École d'optométrie

Direction : Jean-François Bouchard 514/343-2390
Date début : 2026-10-08 Date limite dépôt candidature : 26-10-16
Dates affichages tardifs : 2026-06-21 2026-07-12 2026-10-08

AUTORISÉ										
Sigle	Titre	Déf. EQE	Exigences de qualification	Nbre heures ou jours	Nbre charges	Horaire prévu	Campus	Mode d'enseignement	Détails supplémentaires	Annulé en date du
IDV6033 A1	Évaluation en basse vision	EQE	EXIGENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années dans le domaine de la déficience visuelle. ÉQUIVALENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.) ou un permis d'exercice de l'optométrie délivré par l'Ordre des optométristes du Québec. 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années dans le domaine de la déficience visuelle.	10 heures	1	2027-01-07 au 2027-02-26 Mar: 09:30 à 11:30 2027-01-07 au 2027-02-26 Mar: 09:30 à 11:30	Campus Montréal	En personne	Laboratoire donné en français et anglais. Horaire à déterminer avec le responsable du cours.	
OPM2164 A	Actualisation d'optométrie préclinique 1	EQE	EXIGENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.) 2. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années dans le domaine. ÉQUIVALENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.) ou un permis d'exercice de l'optométrie délivré par l'Ordre des optométristes du Québec. 2. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années dans le domaine ou une des qualifications suivantes : a) Détenir un certificat de résidence de 2e cycle en optométrie b) Deux ans d'expérience pratique dans le domaine et être Fellow d'une organisation professionnelle reconnue. c) Deux ans d'expérience pratique dans le domaine et détenir une maîtrise en sciences de la vision. d) Deux ans d'expérience pratique dans le domaine et détenir un PhD en sciences de la vision.	15 heures	1	2027-01-07 au 2027-04-30	Campus Montréal	En personne	Travaux pratiques destinés à un groupe restreint d'étudiants (3-6) du programme de qualification en optométrie, pour les préparer à l'examen de compétences cliniques de 2e année (pré-tests, examen de la réfraction, de l'accommodation, de la convergence et de la santé oculaire). Horaire flexible : Jeudi AM et/ou jeudi à 15h et/ou vendredi PM, horaire à déterminer avec la personne qui obtiendra le poste.	



Affichage de cours | Annuel Hiver 2027 | Tardif (3e période) Automne 2026

Chargé(e) de clinique | Optométrie | R0100U École d'optométrie

Direction : Jean-François Bouchard 514/343-2390
Date début : 2026-10-08 Date limite dépôt candidature : 26-10-16
Dates affichages tardifs : 2026-06-21 2026-07-12 2026-10-08

AUTORISÉ										
Sigle	Titre	Déf. EQE	Exigences de qualification	Nbre heures ou jours	Nbre charges	Horaire prévu	Campus	Mode d'enseignement	Détails supplémentaires	Annulé en date du
OPM5852 A118	Stage en optométrie spécialisée 5.2	EQE18 - Télé-optométrie	EXIGENCES - Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). - Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). - Détenir le permis relatif à l'administration et à la prescription de médicaments thérapeutiques et aux soins oculaires et le permis relatif à l'administration de médicaments aux fins de l'examen des yeux. - Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années, dans le domaine spécifique et spécialisé de la clinique identifiée. TÉLÉ-OPTOMÉTRIE ÉQUIVALENCES - Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). - Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). - Détenir le permis relatif à l'administration et à la prescription de médicaments thérapeutiques et aux soins oculaires et le permis relatif à l'administration de médicaments aux fins de l'examen des yeux. - Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années, dans le domaine clinique spécifique et spécialisé de la clinique identifiée ou les combinaisons suivantes d'expériences pratiques et d'études de cycles supérieurs : - Détenir un certificat de 2e cycle de résidence en optométrie dans le domaine spécifique et spécialisé de la clinique identifiée. - Deux ans d'expérience pratique et être Fellow d'une organisation professionnelle reconnue. - Deux ans d'expérience pratique et maîtrise en sciences de la vision (diplôme obtenu). - Deux ans d'expérience pratique et PHD en sciences de la vision (diplôme obtenu).	24 heures	1	2027-01-12 au 2027-04-27 Mar: 09:30 à 12:30 2027-01-12 au 2027-04-27 Mar: 13:30 à 16:30	Campus Montréal	En personne	Mardi AM-PM (4 mardis à déterminer dans la session)	



Affichage de cours | Annuel Hiver 2027 | Tardif (3e période) Automne 2026

Chargé(e) de clinique | Optométrie | R0100U École d'optométrie

Direction : Jean-François Bouchard 514/343-2390
Date début : 2026-10-08 Date limite dépôt candidature : 26-10-16
Dates affichages tardifs : 2026-06-21 2026-07-12 2026-10-08

										AUTORISÉ
Sigle	Titre	Déf. EQE	Exigences de qualification	Nbre heures ou jours	Nbre charges	Horaire prévu	Campus	Mode d'enseignement	Détails supplémentaires	Annulé en date du
OPM5852 A119	Stage en optométrie spécialisée 5.2	EQE10 - Regard collectif	EXIGENCES - Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). - Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). - Détenir le permis relatif à l'administration et à la prescription de médicaments thérapeutiques et aux soins oculaires et le permis relatif à l'administration de médicaments aux fins de l'examen des yeux. - Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années, dans le domaine spécifique et spécialisé de la clinique identifiée. REGARD-COLLECTIF ÉQUIVALENCES - Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). - Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). - Détenir le permis relatif à l'administration et à la prescription de médicaments thérapeutiques et aux soins oculaires et le permis relatif à l'administration de médicaments aux fins de l'examen des yeux. - Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années, dans le domaine clinique spécifique et spécialisé de la clinique identifiée ou les combinaisons suivantes d'expériences pratiques et d'études de cycles supérieurs : - Détenir un certificat de 2e cycle de résidence en optométrie dans le domaine spécifique et spécialisé de la clinique identifiée. - Deux ans d'expérience pratique et être Fellow d'une organisation professionnelle reconnue. - Deux ans d'expérience pratique et maîtrise en sciences de la vision (diplôme obtenu). - Deux ans d'expérience pratique et PHD en sciences de la vision (diplôme obtenu).	21 heures	1	2027-01-06 au 2027-04-30 : 08:00 à 12:00 2027-01-06 au 2027-04-30 : 13:00 à 16:00	Campus Montréal	En personne	Clinique regard collectif (3 journées à déterminer en fonction des besoins de la clinique)	



Affichage de cours | Annuel Hiver 2027 | Tardif (3e période) Automne 2026

Chargé(e) de clinique | Optométrie | R0100U École d'optométrie

Direction : Jean-François Bouchard 514/343-2390
Date début : 2026-10-08 Date limite dépôt candidature : 26-10-16
Dates affichages tardifs : 2026-06-21 2026-07-12 2026-10-08

AUTORISÉ										
Sigle	Titre	Déf. EQE	Exigences de qualification	Nbre heures ou jours	Nbre charges	Horaire prévu	Campus	Mode d'enseignement	Détails supplémentaires	Annulé en date du
OPM5852 A120	Stage en optométrie spécialisée 5.2	EQE2 - Optométrie pédiatrique	EXIGENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir le permis relatif à l'administration et à la prescription de médicaments thérapeutiques et aux soins oculaires et le permis relatif à l'administration de médicaments aux fins de l'examen des yeux. 4. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années, dans le domaine spécifique et spécialisé de la clinique identifiée. OPTOMÉTRIE PÉDIATRIQUE ÉQUIVALENCES 1. Détenir un diplôme de doctorat en optométrie (O.D.). 2. Détenir un permis de l'Ordre des optométristes du Québec (droit de pratique initial et membre actif dans l'année en cours). 3. Détenir le permis relatif à l'administration et à la prescription de médicaments thérapeutiques et aux soins oculaires et le permis relatif à l'administration de médicaments aux fins de l'examen des yeux. 4. Détenir une expérience pratique d'au moins trois (3) années, dans le domaine clinique spécifique et spécialisé de la clinique identifiée ou les combinaisons suivantes d'expériences pratiques et d'études de cycles supérieurs : a) Détenir un certificat de 2e cycle de résidence en optométrie dans le domaine spécifique et spécialisé de la clinique identifiée. b) Deux ans d'expérience pratique et être Fellow d'une organisation professionnelle reconnue. c) Deux ans d'expérience pratique et maîtrise en sciences de la vision (diplôme obtenu). d) Deux ans d'expérience pratique et PHD en sciences de la vision (diplôme obtenu).	45 heures	1	2027-01-12 au 2027-04-27 Mar: 13:00 à 16:00	Campus Montréal	En personne	Clinique optométrie pédiatrique Mardi PM	